



Belvaux/Sanem, le 12 octobre 2020

## AVIS AU PUBLIC

**Objet:** projet d'aménagement particulier-nouveau quartier  
**Réf. communale :** 2020-07  
**Loi applicable :** loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – art. 30

Il est porté à la connaissance du public qu'en date du 9 octobre 2020, le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Sanem a constaté que le projet d'aménagement particulier-nouveau quartier Belval Sud est conforme par rapport au plan d'aménagement général.

Le projet d'aménagement particulier-nouveau quartier peut être consulté à partir du 14 octobre 2020 au 13 novembre 2020 inclus.

- à la maison communale;
- sur [www.suessem.lu/publications](http://www.suessem.lu/publications)

Le dépôt est publié le **16 octobre 2020** dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans un délai de trente jours de la publication du dépôt dans les quatre quotidiens, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

La secrétaire,  
Pour la secrétaire empêchée,  
la secrétaire adjointe  
Tamara Duschène  
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz